



## Ne signez pas en faveur d'un régime d'Apartheid en Palestine !

Par [ISM](#)

Mondialisation.ca, 05 novembre 2007

[ISM - France](#) 5 novembre 2007

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Le collectif « Deux Peuples, Deux Etats » demande au public de signer une pétition (basée sur une « solution à deux Etats » dans la ligne de « L'Initiative de Genève » de Yossi Beilin et Yasser Abbed Rabbo et de la « Déclaration La Voix des Peuples » d'Ami Ayalon et Sari Nusseibeh) qui « reconnaît une égale légitimité des deux mouvements de libération nationale », et qui, d'une manière suspecte, ne demande pas à Israël de remplir ses obligations selon la législation internationale en mettant fin à son occupation militaire illégale, à son déni des droits des réfugiés palestiniens et à son système de discrimination raciale à l'égard de ses propres citoyens palestiniens.

Le malencontreux et nuisible soutien à cette pétition par des organisations religieuses et laïques, politiques, syndicales et anti-racistes, entre d'autres, aux côtés d'organisations sionistes montrent soit l'ignorance du but implicite de cette initiative camouflée sous un appel collectif à la paix, soit la volonté de sacrifier les droits inaliénables du peuple palestinien pour des intérêts égoïstes.

Nous appelons le public français et les partisans d'une paix juste en Palestine à ne pas prendre part à cette mascarade de relations publiques qui dissimule un programme politique trompeur très éloigné des préceptes du droit international et du programme national palestinien.

Les problèmes posés par la [campagne du collectif « Deux Peuples, Deux Etats »](#) incluent le manque de distinction entre l'occupant et l'occupé, le soutien implicite au maintien des blocs de colonies israéliennes, le mépris apparent du droit au retour des réfugiés, le défaut de mention du mur de séparation illégal d'Israël et l'absence de toute référence à la législation internationale ou aux Droits de l'Homme.

À l'instar des Accords d'Oslo et du « Plan de Désengagement » de Gaza, **le processus de paix qui est mijoté actuellement est une initiative pour consolider le contrôle israélien sur l'ensemble de la Palestine Historique tout en débarrassant Israël de sa responsabilité sur une grande partie de la population palestinienne**

Le collectif « Deux Peuples, Deux Etats » cite et reprend à son compte les fondements de « L'Initiative de Genève » et de « La Voix des Peuples », à savoir : « *L'Etat d'Israël comme Etat du peuple juif, l'Etat de Palestine comme Etat du peuple palestinien, tous deux issus d'un mouvement légitime de libération nationale* » et en particulier :

- « **un démantèlement de la plus grande partie des implantations juives en Cisjordanie et Gaza, des échanges de territoires acceptés par les deux parties sur**

## **la base des frontières de 1967, »**

Israël conservera ses principaux centres de population en Cisjordanie, connus également sous le nom de blocs de colonisation, qui selon Perez, ne représentent que 5% de la Cisjordanie mais c'est sans compter Jérusalem Occupée où vivent plus de 250.000 colons israéliens.

Israël se propose de donner en échange aux Palestiniens la même superficie de territoire en Israël peuplée de Palestiniens possédant la citoyenneté israélienne.

**Cela permettra à Israël d'éliminer une partie de sa population arabe que la plupart des Israéliens juifs considèrent comme une « menace démographique » à la nature de l'État juif.**

**« • une résolution digne et réaliste de la question des réfugiés palestiniens conditionnée au respect de la souveraineté israélienne, »**

Dans sa lettre adressée à Sharon, Bush déclarait en 2004 : *« Il semble évident qu'un cadre juste, honnête et réaliste pour une solution au problème des réfugiés palestiniens dans le cadre d'un accord de statut final devra être trouvé par le biais de la création d'un Etat palestinien dans lequel s'installeront les réfugiés palestiniens, plutôt qu'en Israël. »*

En conséquence, dans l'offre d'Israël, les réfugiés palestiniens obtiendront le droit au retour, non pas dans leurs maisons, **mais dans des petites parties non contigües à leur patrie d'origine et divisées en unités territoriales séparées** (des ghettos emmurés), sans aucune chance de maintenir une économie durable et sans aucun contrôle sur l'eau, l'énergie ou sur d'autres ressources indispensables. Ils seront autorisés à revenir dans une cage dont chaque porte sera gardée par Israël.

**« • ... et un partage de Jérusalem comme capitale des deux Etats. »**

Selon les informations, *« Il y aura deux capitales à Jérusalem, l'une pour Israël et l'autre pour la Palestine. Les quartiers israéliens seront sous souveraineté israélienne et les quartiers arabes sous souveraineté palestinienne. Il y aura une coopération entre les deux autorités ce qui permettra une meilleure administration de la vie de la population. Des arrangements particuliers seront préparés pour garantir l'accès aux lieux saints à toutes les religions. »*

Or le 24 septembre dernier, le commandant de l'armée israélienne en Cisjordanie a signé un ordre d'expropriation concernant près de 120 hectares de terres situées dans les environs de Jérusalem-Est pour la construction de 3500 nouveaux logements dans le projet E1 en prolongement de l'énorme colonie de Maale Adumin où vivent déjà 30.000 colons israéliens, du Mur et d'une route à usage des Palestiniens.

**La ville de Jérusalem sera donc complètement entourée de colonies israéliennes et aucun Palestinien de Cisjordanie ne sera en mesure d'y accéder.**

D'autre part, il est évident qu'Israël veut s'approprier de grands quartiers de Jérusalem Est occupée, en intégrant les banlieues juives à Israël et les banlieues arabes au « futur » Etat palestinien.

Cela serait désastreux pour la cause palestinienne parce que cela reviendrait à blanchir des décennies de vol des propriétés palestiniennes dans la capitale sainte de Palestine puisque ce ne sont pas de « simples banlieues ». **Ce sont des colonies illégales construites sur la terre arabe confisquée dans le seul dessein de gommer l'identité arabe (musulmane et chrétienne) de Jérusalem Est.**

**Nous nous opposons et nous dénonçons tous les efforts qui sont entrepris pour violer les droits de l'homme des Palestiniens, et nous affirmons que la seule**

**solution au « conflit » israélo-palestinien est celle qui est basée sur le droit international et les droits de l'homme, des références qui sont complètement absentes dans la pétition de la campagne « Deux Peuples, Deux Etats ».**

Nous maintenons que cette nouvelle offre généreuse des Israéliens qu'est la solution à deux États promue par Bush et Mme Rice ne créera pas réellement deux États et ne constitue pas une solution. **Ce ne sera que l'instauration de l'Apartheid avec le soutien de la communauté internationale.**

Aussi, **nous demandons** [aux 129 organisations](#) et aux [7815 particuliers](#) qui ont déjà signé cette pétition **de retirer leur soutien à ce mouvement qui ne promeut à aucun moment le droit des Palestiniens à la justice, à l'égalité et à la liberté.**

Nous demandons également à ceux qui ne se sont pas engagés dans cet appel de nous aider **à demander le respect du droit international par Israël et à faire pression sur nos gouvernements, en particulier l'Union Européenne en tant que membre du Quartet, pour qu'ils mettent en oeuvre leurs propres directives afin d'appliquer le droit international humanitaire** (2005 / C 327/04), y compris l'imposition de sanctions et de mesures restrictives.

**Merci de relayer le plus largement possible cet appel.**

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [contact@ism-france.org](mailto:contact@ism-france.org)

La source originale de cet article est [ISM - France](#)

Copyright © [ISM](#), [ISM - France](#), 2007

Articles Par : [ISM](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)